

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le mardi 13 septembre 2022 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 1, rue de l'Église Sud, Lacolle.

En ce qui concerne la possibilité pour les membres du conseil de participer en personne aux séances du conseil, il est à noter qu'il sera encore possible de participer à distance, au choix du conseil.

Sont présents le maire et les conseillers, conseillères :

Monsieur Patrice Deneault, poste no.1. Monsieur Martin Farrar-Deguire, poste no 2
Madame Suzanne Lacroix, poste no. 3 Madame Nancy Sorel, poste no. 4
Monsieur David Arseneault, poste no. 5 Monsieur Éric Barrière, poste no 6

Est également présent : Jean-Pierre Cayer, directeur général et greffier-trésorier

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

2. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Ouverture de la séance ordinaire à 19 h05

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022- 09 -218

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

POINTS AJOUTÉS :

6.8 AVIS DE MOTION en prévision de l'adoption au règlement d'emprunt 2022-0224

6.9 DÉPÔT du projet de règlement d'emprunt 2022-0224

POINT RETIRÉ :

13.4 Politique familiale

ORDRE DU JOUR	
1	Présence des membres du Conseil
2	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.1	Ouverture de la séance ordinaire du 13 septembre 2022
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
	Proposeur/seconneur
4	ADOPTION DU/ DES PROCÈS-VERBAUX
4.1	Résolution adoptant le procès-verbal de la séance du 9 août 2022
4.2	Résolution adoptant le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2022
4.3	Résolution entérinant le vote électronique concernant l'embauche d'un étudiant aux travaux publics
4.4	Résolution entérinant le vote électronique concernant l'achat d'un camion pour les travaux publics
5	PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)
6	ADMINISTRATION /FINANCES
6.1	Adoption des comptes payés au 31 août 2022
6.2	Adoption des comptes à payer au 31 août 2022
6.3	Dépôt des activités de fonctionnement financier du 1 ^{er} au 31 août 2022
6.4	Résolution approuvant l'offre de service de Pro anima

6.5	Résolution mandatant le service de prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés; conditions de renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2023 à la Régie Incendie Mont Saint-Grégoire/Sainte-Brigide
6.6	Résolution relative à l'augmentation de la limite de crédit sur les cartes Visa de la municipalité à 10 000\$
6.7	Résolution pour l'obtention d'une carte de crédit visa pour le Directeur des travaux publics de 10 000\$
6.8	AVIS DE MOTION en prévision de l'adoption au règlement d'emprunt 2022-0224
6.9	DÉPÔT du projet de règlement d'emprunt 2022-0224
7	RESSOURCES HUMAINES
7.1	Désistement au poste de brigadière scolaire
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE/POLICE/POMPIERS
8.1	
8.2	
9	TRAVAUX PUBLICS
9.1	Rapport du directeur des travaux publics pour le mois d'août 2022
9.2	Contrat de déneigement du Ministère des transports
10	HYGIÈNE DU MILIEU
10.1	
11	URBANISME
11.1	Rapport d'activités/ Inspectrice/urbaniste
11.2	Résolution adoptant le procès-verbal du CCU
11.3	Demande d'autorisation CPTAQ concernant l'exploitation d'une durée de 5 ans pour la Carrière Grégoire
11.4	Demande d'autorisation CPTAQ pour un chemin d'accès pour la Carrière Dunasso
11.5	Adoption du règlement concernant l'entretien des bâtiments RU 2022-0224
11.6	Abroger le règlement concernant l'entretien d'immeuble 2012-0124
11.7	Adoption du règlement concernant la démolition d'immeuble RU 2022-0225
11.8	Abroger le règlement concernant la démolition 2011-0113
11.9	Résolution pour cession pour parc en argent ou en terrain pour le 4, rue Laramée
12	LOISIRS
12.1	Remerciement pour l'organisation de la fête nos quartiers d'été
12.2	Féliciter les équipes de Lacolle pour les belles performances à la Mégaboom
13	CORRESPONDANCE
13.1	Correspondance de Madame Claire Isabelle, députée
13.2	Correspondance de Alo Richelieu
13.3	Correspondance du Club de L'Âge d'or
13.4	Plan d'action politique familiale 2023-2026
13.5	Limite de St-Cyprien de Napierville et Lacolle
13.6	Requête de la Table régionale concentration ainés Montérégie
14	VARIA
14.1	
15	PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)
16	CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE À

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 13 septembre 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, tel que présenté avec tous les points retirés et ajoutés.

ADOPTÉE

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2022-09 -219 **RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AOÛT 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 août 2022.

2022-09 -220 **RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2022.

ADOPTÉE

2022-09 -221 **RÉSOLUTION ENTÉRINANT LE VOTE ÉLECTRONIQUE CONCERNANT L'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU le manque d'effectif aux travaux publics;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle désire allonger le poste de personne salarié étudiant jusqu'au 5 juin 2023;

ATTENDU l'entente signée avec le Syndicat canadien de la fonction publique Section locale 4947;

ATTENDU QUE l'étudiant Simon Laroche est disponible selon l'horaire suivant :

Mardi 12h à 16h15 : 4.25h

Jeudi 7h à 16h15 : 8.75h

Vendredi 7h à 12h : 5h

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel
APPUYER PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal approuve l'entente avec la section syndicale 4749 relativement à la prolongation du poste étudiant aux travaux publics jusqu'au 5 juin 2023 aux conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés municipaux pour un poste étudiant.

QUE vu le manque d'effectif, la Municipalité de Lacolle désire offrir un salaire de 21.33\$ à Simon Laroche.

ADOPTÉE

2022-09 -222

RÉSOLUTION ENTÉRINANT LE VOTE ÉLECTRONIQUE CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION POUR LES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU le besoin aux travaux publics d'un véhicule supplémentaire;

ATTENDU QUE la compagnie SM Blais désire vendre un camion GMC Canyon V6 2020, 54 400km au coût de 39 999,00\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

APPUYER PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Lacolle procède à l'achat du camion GMC Canyon 2020 au coût de 39 999,00\$ de la compagnie SM Blais;

QUE le directeur général adjoint ou le maire sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Lacolle, les documents inhérents à l'acquisition de ce véhicule.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (reçu par écrit admin@lacolle.com)

Carte de crédit Visa
Augmentation de salaire des élus

6. ADMINISTRATION, FINANCES

2022-09 -223

COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 31 JUILLET 2022

TOTAL DÉPARTEMENTS AU 31 AOÛT 2022 :	150 541,57 \$
TOTAL RÉMUNÉRATIONS AU 31 AOÛT 2022:	76 089,98 \$
GRAND TOTAL AU 31 AOÛT 2022:	226 631,55 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 31 août 2022 tels que présentés sur une liste et remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE

2022-09 -224

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2022

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION	13 658,06 \$

HÔTEL DE VILLE	980,03 \$
SERVICE INCENDIE	5 379,99 \$
VOIRIE MUNICIPALE	18 505,16 \$
TRAITEMENT DES EAUX	44 433,11 \$
CENTRE LÉODORE-RYAN	3 550,68 \$
CHALET DES LOISIRS	963,94 \$
SERVICE DE FOURRIÈRE	405,45 \$
HORTICULTURE	147,60 \$
PARCS	1 630,10 \$
SIGNALISATION	2 617,99 \$
URBANISME	13 015,18 \$
ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS	2 488,97 \$
BIBLIOTHÈQUE	
IMMOBILISATION	726,64 \$

TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2022:	108 502,90 \$
---	----------------------

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 31 août 2022, tels que présentés sur une liste et remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE

DÉPÔT/État des activités financières aux fins fiscales du 1^{er} au 31 août 2022.

Le conseil municipal a pris connaissance du document présenté.

2022-09-225

RÉSOLUTION APPROUVANT L'OFFRE DE SERVICE DE PRO ANIMA

ATTENDU QUE le contrat avec la Société protectrice des animaux arrive à terme;

ATTENDU QUE la Municipalité a eu certaines problématiques avec des chiens;

ATTENDU QUE le service de Proanima couvre, en plus, ce type de problématique et le volet juridique;

ATTENDU QUE l'offre de service de Pro Anima tel que décrit :

Notre modèle se veut vraiment un service clé en main pour accompagner nos villes-clientes dans tous les aspects de la gestion animalière saine et efficace. Voici une liste sommaire des services que nous offrons :

- Accueil des animaux errants, perdus et abandonnés
- Recherche des propriétaires d'animaux perdus et retrouvailles
- Soins cliniques vétérinaires (médecine de refuge)

- Hébergement temporaire et soins aux animaux
- Enrichissement et évaluations comportementales
- Gestion des médias sociaux
- Sensibilisation et éducation de la population
- Visites de sensibilisation dans les écoles (commanditées par Desjardins)
- Gestion des chiens à risques et dangereux, incluant saisies et prises en charge
- Gestion et exécution des programmes de gestion de la surpopulation féline :
 - o CSRM : Capture, Stérilisation, Relâche et Maintien des chats de colonies
 - o CVSC : Clinique Vétérinaire de Stérilisations Ciblées pour gens à faibles revenus
 - o RSR : Refuge, Stérilisation, Relâche pour chats errants
- Cliniques de micropucage
- Gestion des licences d'animaux (les revenus de licences appartiennent à la municipalité)
- Participation aux événements locaux
- Service-conseil d'effarouchement de la faune urbaine et participation au contrôle de la faune
- Services d'adoption
- Cueillette d'animaux vivants, morts ou blessés
- Services d'urgence 24h, 7/7 jours

SECTION 3 – COÛTS DES SERVICES

Services inclus	Coût annuel par habitant pour 2022-2023	
	contrat court terme (moins de 5 ans)	contrat long terme (5 ans et plus)
Service de base clé en main : <ul style="list-style-type: none"> • Accueil des animaux errants et abandonnés • Recherche des propriétaires d'animaux perdus et retrouvailles • Hébergement temporaire des animaux • Services cliniques vétérinaires • Évaluation comportementale et enrichissement des animaux pensionnaires • Sensibilisation et éducation de la population • Prévention des abandons • Services Conseils : gestion de crise, règlement municipal, processus gestion animalière, etc. 	9,95\$ par habitant	9,63\$ par habitant
Service d'interventions sur votre territoire : Cueillette : <ul style="list-style-type: none"> • Animaux de compagnie (errants, blessés et morts) • Animaux de la faune (morts) 		
Sensibilisation sur le terrain : <ul style="list-style-type: none"> • Visites de sensibilisations à domicile / suivis des nuisances 		
Gestion des chiens à risques, potentiellement dangereux et dangereux <ul style="list-style-type: none"> • Observations initiales sur place et recommandations • Évaluation vétérinaire indépendante et complète • Suivis et communications avec plaignant et défendeur • Émissions des ordonnances • Coordination avec municipalité et/ou policiers pour procédures judiciaires 		
Service d'urgence 24h 7/7 pour policiers : <ul style="list-style-type: none"> • Cas d'incidents graves • Cas de saisies • Cas de prise en charge (intervention) 		
Programmes de gestion de surpopulation féline et errance : Programmes complets de sensibilisation, communications, encadrements, procédures, stérilisation, suivi et analyse		
Gestion des enregistrements (licences) :		
Médaille permanente et renouvellement annuel REVENUS APPARTIENNENT À LA MUNICIPALITÉ		
Total pour l'ensemble des services incluant la gestion des licences d'animaux		
	1000\$ initial 1ère année seulement + 9,95\$ par habitant 1ère année	600\$ initial 1ère année seulement + 9,63\$ par habitant 1ère année

*Le coût de nos services est basé sur la population totale à la signature du contrat (population non indexée au cours de la durée du contrat), et prévoit une indexation du montant total du % le plus haut entre 4% OU l'IPC au 30 juin de l'année précédente annuellement au 1^{er} janvier de chaque année afin que l'organisme puisse rencontrer les hausses de coûts, notamment en ce qui attrait aux hausses du salaire minimum.

**Règlement municipal doit prévoir délais de garde selon norme de Proanima, stérilisation et identification obligatoires sans quoi des frais supplémentaires devront s'appliquer

*** Les revenus de licences sont entièrement remis à la municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal entérine l'offre de Pro Anima débutant en novembre 2022 au coût de 9,95\$ par habitant;

QUE le conseil municipal demande un compte rendu des interventions afin que la municipalité puisse être remboursé par le propriétaire.

ADOPTÉE

2022-09 -226

RÉSOLUTION MANDATANT LE SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE POUR LES RISQUES MOYENS, ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS; CONDITIONS DE RENOUELEMENT DES ENTENTES INTERMUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2023 À LA RÉGIE INCENDIE MONT SAINT-GRÉGOIRE/SAINTE-BRIGIDE

ATTENDU les conditions de renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2023;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale poursuit à offrir les services de leur technicien en prévention des incendies au coût de 62,00\$ de l'heure et 0.61\$ du kilomètre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle nécessite les services du technicien en prévention des incendies lors de sinistre et de recherche et cause incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de renouveler l'entente intermunicipale pour l'année 2023.

ADOPTÉE

2022-09 -227

RÉSOLUTION RELATIVE À L'AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT SUR LES CARTES DE CRÉDIT VISA DE LA MUNICIPALITÉ À 10 000\$

ATTENDU QUE le directeur général et la responsable des finances ont chacun une carte Visa avec une limite de 5 000\$ chacune ;

ATTENDU QUE la limite occasionne occasionnellement des difficultés lors de transaction ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte d'augmenter la limite de crédit à 10 000\$ sur les cartes Visa du directeur général et de la responsable des finances.

ADOPTÉE

2022-09 -228

RÉSOLUTION CONCERNANT L'OBTENTION D'UNE CARTE DE CRÉDIT VISA POUR LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE 10 000\$

ATTENDU QUE le Directeur des travaux publics est également Directeur général adjoint ;

ATTENDU QUE le Directeur des travaux publics peut avoir besoin de faire des

achats nécessitant un paiement par carte de crédit ;

ATTENDU QU'il ne peut utiliser une autre carte puisqu'elles sont au nom du Directeur général et de la responsable des finances ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte que le Directeur des travaux publics obtienne une carte de crédit Visa de 10 000\$.

ADOPTÉE

2022-09 -229

AVIS DE MOTION EN PRÉVISION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-0224

Monsieur Éric Barrière, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-0224-E décrétant un emprunt de 786 000 \$ pour la fourniture en eau potable au Projet Clermont (ou selon la dénomination donnée) ainsi que pour des travaux de corrections à apporter aux installations.
- dépose le projet du règlement numéro 2022-0224-E décrétant un emprunt de 786 000 \$ pour la fourniture en eau potable au Projet Clermont (ou selon la dénomination donnée)

7. RESSOURCES HUMAINES

2022- 09-230

RÉSOLUTION APPROUVANT LE DÉSISTEMENT DE L'EMPLOYÉE AU POSTE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE

ATTENDU QUE l'employée présentement au poste de brigadière scolaire désire se désister de son poste;

ATTENDU QUE l'employée a signé une lettre pour se désister;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

ET RÉSOLU : UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte le désistement de l'employée au poste de brigadière scolaire à partir du 31 octobre 2022.

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

Aucun point

9. TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE

9.1 DÉPÔT/rapport mensuel d'activité d'août 2022

Le dépôt a été présenté aux conseillers à la séance.

2022-09 -231

RÉSOLUTION CONCERNANT L'OFFRE DE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE le ministère des Transports offre à la municipalité d'exécuter le contrat relatif aux travaux 8613-22-4908 – Déneigement, déglacage, matériaux, site d'entreposage et chargement des matériaux sur la rue du Collège sur une longueur de 1.476 km pour un montant de 9 132.93\$ pour une durée de 1 an;

ATTENDU QUE le ministère a fait parvenir un contrat à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte les termes du contrat;

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat.

ADOPTÉE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point

11. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.1 DÉPÔT/rapport mensuel d'activité du mois d'août 2022.

Le dépôt a été présenté aux conseillers à la séance.

2022- 09-232

RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

ATTENDU le procès-verbal du comité de consultation d'urbanisme de la séance du 12 septembre 2022;

ATTENDU le CCU a étudié les demandes en urbanisme nécessitant une approbation et ont émis des recommandations;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle adopte intégralement le procès-verbal du comité de consultation d'urbanisme en respectant les recommandations.

ADOPTÉE

2022-09 -234

RÉSOLUTION APPROUVANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UNE DURÉE DE 5 ANS POUR LA CARRIÈRE GRÉGOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Carrière Grégoire a déposé une demande pour l'exploitation d'une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la demande est règlementaire avec les normes du règlement de zonage de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal entérine la demande d'exploitation de la Carrière Grégoire d'une durée de 5 ans à la CPTAQ.

ADOPTÉE

2022-09 -235

RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR UN CHEMIN D'ACCÈS POUR LA CARRIÈRE DUNASSO

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Carrière Dunasso n'est pas conforme avec la réglementation municipale;

En conséquence et pour tous ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal rejette la demande de la Carrière Dunasso vu qu'elle n'est pas conforme.

ADOPTÉE

2022-09 -236

RÉSOLUTION ADOPTANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS RU 2022-0224

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire assurer des conditions de logement acceptables pour tous les citoyens de Lacolle;

ATTENDU l'importance de maintenir les immeubles en bon état;

ATTENDU QUE le projet de Loi 69 exige la mise en place d'un « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments » pour toutes les municipalités;

ATTENDU QUE le présent règlement vise à octroyer aux fonctionnaires désignés des pouvoirs d'intervention lorsqu'un bâtiment est mal entretenu ou laissé à l'abandon;

ATTENDU les pouvoirs conférés aux municipalités en matière d'insalubrité par les articles 55 à 58 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

ATTENDU les pouvoirs conférés aux municipalités en matière d'occupation et d'entretien des bâtiments par les articles 145.41 à 145.41.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU les pouvoirs généraux conférés aux municipalités par les articles 433.1 du *Code municipal* et par l'article 137 de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (projet de loi 69);

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil du 9 août 2022;

ATTENDU qu'un premier projet de ce règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 9 août 2022;

ATTENDU qu'une consultation publique a été tenue le 12 septembre 2022;

En conséquence et pour tous ces motifs, **IL EST PROPOSÉ PAR** M. Éric Barrière et résolu à l'unanimité à l'intention du conseil municipal que le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments numéro RU 2022-0224 soit adoptée.

ADOPTÉE

2022-09 -237

RÉSOLUTION ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2012-0124 CONCERNANT L'ENTRETIEN D'IMMEUBLE

CONSIDÉRANT QUE le règlement RU 2022-0224 a été adopté séance tenante et modifie le règlement 2012-0124;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal abroge le règlement 2012-0124.

ADOPTÉE

2022-09 -238

RÉSOLUTION ADOPTANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE RU 2022-0225

ATTENDU le pouvoir habilitant pour l'adoption d'un règlement sur la démolition d'immeubles se trouve aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) et à l'article 141 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (R.L.R.Q., c. P-9.002);

ATTENDU les objectifs de la *Loi sur le Patrimoine culturel* visant à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable;

ATTENDU que le Règlement sur la démolition d'immeubles vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet;

ATTENDU que ce Règlement représente un instrument de choix afin d'assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé;

ATTENDU que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de la province de Québec, le conseil municipal de la Municipalité de Lacolle doit adopter un règlement régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil du 9 août 2022;

ATTENDU qu'un premier projet de ce règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 9 août 2022;

ATTENDU qu'une consultation publique a été tenue le 12 septembre 2022;

En conséquence et pour tous ces motifs, **IL EST PROPOSÉ PAR** Martin Farrar-Deguire et résolu à l'unanimité à l'intention du conseil municipal que le règlement sur la démolition d'immeubles numéro RU 2022-0225 soit adoptée.

ADOPTÉE

2022-09 -239

**RÉSOLUTION ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2011-0113
CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

CONSIDÉRANT QUE le règlement RU 2022-0225 a été adopté séance tenante et modifie le règlement 2011-0113;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal abroge le règlement 2011-0113.

ADOPTÉE

2022-09 -240

**RÉSOLUTION ACCEPTANT LA CESSION POUR PARC EN
ARGENT OU EN TERRAIN POUR LE 4, RUE LARAMÉE**

CONSIDÉRANT QUE le plan de lotissement a été transmis pour le 4, rue Laramée qui correspond à 3 terrains;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal désire qu'un montant soit remis à la municipalité et que ledit montant soit incorporé dans le budget pour les parcs de la municipalité.

ADOPTÉE

12. LOISIRS

2022-09 -241

**REMERCIEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE
« NOS QUARTIERS D'ÉTÉ »**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

ET RÉSOLU :

Que le Conseil municipal de la municipalité de Lacolle remercie Sylvio Gaudio pour l'instigateur de l'évènement, les cols bleus, les pompiers et bénévoles.

ADOPTÉE

2022-09 -242

**FÉLICITATIONS AUX ÉQUIPES DE LACOLLE POUR LES
BELLES PERFORMANCES À LA MÉGABOOM**

ATTENDU QUE plusieurs équipes de Lacolle ont représenté la municipalité lors de la Mégaboom et ont remporté des trophées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arseneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

ET RÉSOLU : UNANIMEMENT

Que le Conseil municipal de la municipalité de Lacolle félicite les équipes et l'association de soccer pour les belles performances lors de la Mégaboom.

ADOPTÉE

13. CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE DE MADAME CLAIRE ISABELLE, DÉPUTÉE

CORRESPONDANCE DE ALO RICHELIEU

2022-09 -243 **RÉSOLUTION CONCERNANT LA FÊTE DU 50^{IÈME}
ANNIVERSAIRE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR**

ATTENDU QUE le Club de l'âge d'or fête leur 50^{ième} anniversaire le 29 octobre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal offre une commandite de 500\$ au Club de l'âge d'or pour leur 50^{ième} anniversaire.

ADOPTÉE

2022-09 -244 **RÉSOLUTION CONCERNANT L'OFFRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN POUR LE PAVAGE DU
CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE DU RANG DOUBLE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cyprien désire procéder à l'asphaltage du chemin de la Grande Ligne du Rang Double et offre de poursuivre sur la portion appartenant à la municipalité de Lacolle sur une distance de 200 mètres;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal manifeste son intérêt selon le coût de la soumission.

ADOPTÉE

2022-09 -245 **RÉSOLUTION CONCERNANT LA REQUÊTE DE LA TABLE
RÉGIONALE CONCENTRATION AINÉS MONTÉRÉGIE**

ATTENDU QUE la TRCAM demande un soutien afin de demander au Premier ministre François Legault un Ministère des aînés avec un portefeuille

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal transmette une lettre d'appui au Premier ministre.

ADOPTÉE

14. VARIA

Aucun point

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (20 MINUTES)

Aucune

16. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À **19h45** tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Prochaine séance le 11 octobre 2022

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et greffier-trésorier